



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



Inspectrice de l'Éducation
Nationale Adjointe à l'Inspecteur
d'Académie
Directeur académique des
services de l'éducation nationale
de la Somme

Circonscription I.E.N. Adjointe

Référence :
DM/MD 74-15

Affaire suivie par
Dominique Maire

Téléphone
03 22 71 25 01
Fax
03 22 71 25 13
Mél.
len80.adjoint@ac-amiens.fr

20 boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens le 10 septembre 2015

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
publiques

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Objet : Evaluation diagnostique des élèves de CE2

Références : Article D 321-6 du code de l'éducation – circulaire n°2015-085 du 3
juin 2015 : circulaire de rentrée 2015

Dans le cadre de l'action prioritaire pour l'école primaire, afin d'aider les équipes
pédagogiques à identifier les difficultés et à mettre en place une réponse adaptée
aux besoins de chaque élève, **une évaluation du niveau des élèves en français et
en mathématiques, à des fins diagnostiques, doit être mise en place au début
de la classe de CE2.**

Chaque enseignant choisira librement les outils d'évaluation qu'il utilisera.
Ainsi, il devra pouvoir apprécier ce que chaque élève sait, les obstacles qu'il
rencontre dans ses apprentissages, pour concevoir son enseignement et construire
les aides nécessaires.

L'évaluation diagnostique permet de repérer et d'identifier les difficultés
rencontrées par les élèves afin de proposer des adaptations pédagogiques et de
mettre en place les aides éventuelles (différenciation, aide personnalisée, PPRE,
etc.)

A cet effet, une proposition d'exercices en français et en mathématiques (400
fiches) est mise en ligne sur Eduscol à l'adresse suivante :
eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html
Issus d'épreuves étalonnées, validées sur des échantillons nationaux, se référant
aux domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
les exercices proposés sont centrés sur les compétences mises en jeu dans les
apprentissages, indépendamment des méthodes pédagogiques employées, pour
permettre aux enseignants d'apprécier le degré de maîtrise de la compétence
évaluée et d'adapter leur progression pédagogique aux besoins recensés.

A titre d'exemple et pour guider les enseignants dans leur sélection d'items, **trois
livrets de niveaux de difficulté différents** complètent la banque mise en ligne. Ils
proposent chacun une sélection de 70 items. **L'usage de ces livrets n'a aucun
caractère obligatoire.**

Pour favoriser la continuité pédagogique, **l'évaluation diagnostique doit faire
l'objet d'une réflexion en conseil de maîtres**, pour le choix des items, la correction
et l'analyse des résultats. **Le calendrier de passation de l'évaluation n'est pas
fixé nationalement**, il est laissé à l'appréciation des enseignants qui l'arrêtent en
fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe.



2/2

Il est néanmoins recommandé que l'évaluation se déroule au cours des premières semaines de l'année scolaire, soit pour le département, **avant les vacances de la Toussaint**, quels que soient les outils utilisés.

Afin d'accompagner les écoles, **j'ai décidé de proposer de prendre en charge l'impression des livrets 1 et 2 (relus et corrigés si besoin) nécessaires au projet défini par l'équipe**. Ainsi, les écoles qui choisiront d'utiliser ces deux livrets feront remonter au niveau départemental leurs besoins par le biais d'un formulaire informatique. Les livrets seront mis à disposition des équipes par les IEN de circonscription qui assureront le détail des modalités de distribution.

Si ce cadre rencontre un écho favorable, le calendrier des opérations sera le suivant :

- Remontée des besoins en livrets 1 et 2 pour le 17 septembre 2015
- Livraison des livrets entre le 25 septembre et le 30 septembre 2015
- Passation des évaluations du 1^{er} octobre au 15 octobre 2015

Les résultats à ces évaluations ont pour **unique** vocation d'orienter, pour l'adapter, l'action pédagogique des enseignants. Aucune remontée au niveau national ou départemental n'est envisagée. Toutefois, il est important que les inspecteurs de l'éducation nationale puissent avoir accès aux résultats des écoles de leur circonscription ainsi qu'à la base des items proposés aux élèves.

Pour le département, quels que soient les outils d'évaluation utilisés, **les écoles seront invitées à rendre cet accès possible au plus tard le 1^{er} décembre 2015**.

Je compte sur votre mobilisation et votre engagement au service de la réussite de tous les élèves pour garantir le bon déroulement de cette opération.

Yves DELECLUSE